



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
N°19102312004 V/DL 2025 0004 DE  
Date de télétransmission : 05/11/2025  
Date de réception préfecture : 05/11/2025

Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-080

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 33

**Objet : Convention de partenariat entre les polices nationales et municipales -  
Renouvellement**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, M. Franck COENNE représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Tarik MEZIANE représenté par M. Grégoire TURLOTTE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Fouad EL M'KHANTER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Police Municipales,

Vu l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2213-1 à 2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.511-1 du code de la sécurité intérieure relatif aux prérogatives des policiers municipaux,

Vu l'article L.512-4 du code de la sécurité intérieure relatif à l'obligation de la mise en œuvre d'une convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat,

Vu Le titre 1er du livre V de la sécurité intérieure, relatif aux Polices Municipales,

Vu l'avis de la Commission de Stratégie Financière et Fonctions Support en date du 29 septembre 2025,

Considérant la nécessité de renouveler la convention de coordination entre la Police Municipale d'ETAMPES et les forces de l'Etat,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 6 abstentions (MM. Corbel, Hillaire, Mejeri, Mmes Aabibou, Binet-Dézert, Commeignes)

- Renouvelle le partenariat entre la Police Municipale et les forces de l'Etat pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2026,
- Autorise la signature de la convention de coordination correspondante et toutes les modifications / avenants qui ne bouleversent pas l'économie générale de la présente convention.



Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1<sup>ere</sup> Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....- 6 NOV. 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.